



Faire venir sa soeur en France

Par **titdav9**, le **20/01/2014** à **10:41**

Bonjour,

Je suis métisse sénégalais, et je vis en France depuis l'âge de 7 ans, j'en ai 25 aujourd'hui. J'ai une petite demi-soeur de 8 ans métisse également, mais son père français ne l'a pas reconnue.

Elle vit seule avec notre mère souffrante au Sénégal. Donc pour ne pas qu'elle se retrouve seule du jour au lendemain je souhaite la faire venir en France pour devenir son tuteur légal.

En ai-je le droit? cela rentre-t-il dans le cadre d'un regroupement familial?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Bien cordialement